Ville de PARENTIS en BORN
Département des Landes
Direction Générale des Services

Objet : Finances Locales
7.10

DECISION 2026 – 038

DECISION MUNICIPALE

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-22 et L 2122-23

Vu, la délibération du Conseil Municipal en date du 17 Septembre 2026 donnant délégation de pouvoir permanente au Maire,

Considérant que dès lors de la valeur probable de recouvrement d'une créance devient inférieure à sa valeur nette comptable, il est indispensable de constituer une provision.

Vu l'état arrêté à la date du 13/10/2026 transmis par le SGC de Parentis-en-Born, concernant l'état de provisionnements des créances retraçant les créances prise en charge depuis plus de deux ans (730 jours) non encore recouvrées à ce jour et enregistrées sur un compte de créances douteuses et/ou contentieuses. Les comptes 491 retracent les dépréciations des comptes 41 et les comptes 496 retracent les dépréciations des comptes 46.

Le Maire de la Ville de PARENTIS EN BORN décide :

Article 1 :
Sur le budget Annexe Cuisine Centrale,
Est prononcé : la mise en provisions de :

- Au compte 496 la provision de 9.58 €

Est prononcé : la reprise de provisions de :

- Au compte 491 la reprise de provision de 0.00 €

Article 2 :
Les crédits relatifs à l'exécution de cette opération sont portés au budget annexe Cuisine Centrale de l'exercice 2026 - Chapitre 68 – Compte 6817- Dotations aux dépréciations des actifs circulants.

Article 3 :
Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Parentis-en-Born, Madame la Directrice Générale des Services sont chargés chacune en ce qui le concerne de la mise en œuvre du présent arrêté dont ampliation sera transmise pour information à Madame la Préfète des Landes.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Parentis en Born, le 19 Octobre 2026,
Le Maire,
Marie-Françoise NADAU

MAIRIE DE PARENTIS-EN-BORN (Landes)